

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00088

Numéro SIREN : 539 340 778

Nom ou dénomination : A.B. CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt 8572

A.B. CHARPENTE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social : 4.000 Euros
Siège social : 110, Rue de l'Avenir
01210 ORNEX

539 340 778 RCS BOURG-EN-BRESSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-neuf mai,
À neuf heures,

La soussignée, la Société **FROMENT SARL**, Société de droit suisse au capital de 20.000 CHF, dont le siège est à VERSOIX (1290) – 4, chemin de la Scie, associée unique de la Société **A.B. CHARPENTE**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 4.000 Euros,

En présence de Monsieur Maxime FROMENT, gérant non-associé.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- ◆ Démission de Monsieur Guillaume FROMENT de ses fonctions de cogérant,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, prend acte du désir manifesté par Monsieur Guillaume FROMENT de démissionner de ses fonctions de cogérant à compter du 12 mai 2023, lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion de la Société et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associée unique et consigné dans le registre légal.

La société FROMENT SARL
Représentée par Monsieur Maxime FROMENT

